

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 7 juin 2022, à la salle du Conseil, située au 10, rue de la Mairie, Saint-André-d'Argenteuil, à 19 heures.

Présents :

monsieur Stephen Matthews, maire
monsieur Michael Steimer, conseiller district #1,
monsieur Patrick Côté, conseiller district #2,
monsieur Jacques Decoeur, conseiller district #3,
madame Jessica Larivière, conseillère district #4,
madame Audrey Paquette-Poulin, conseillère district # 5,
monsieur Pierre Fournier, conseiller district #6,

Les membres présents forment le quorum.

Est aussi présent :

monsieur Guillaume Landry-Vincent, directeur des travaux publics et directeur général adjoint

1.1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 heures et présidée par monsieur Stephen Matthews, maire de Saint-André-d'Argenteuil. M. Guillaume Landry-Vincent, directeur général adjoint et directeur des travaux publics, fait fonction de secrétaire et note le procès-verbal de la réunion.

2.

2022-06-R093

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DU 7 JUIN 2022

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous reçu, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

Il est proposé par monsieur Jacques Decoeur,
appuyé par madame Jessica Larivière

et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) :

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil accepte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

3.1

2022-06-R094

APPROBATION DU PROCÈS-VERBALE DE LA SÉANCE DU 3 MAI 2022

CONSIDÉRANT que le greffier a remis une copie du procès-verbal, au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et qu'en conséquent il est dispensé d'en faire la lecture :

Il est proposé par madame Audrey Paquette-Poulin,
appuyée par monsieur Pierre Fournier

et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) :

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

4.1

CORRESPONDANCE

Dépôt de la correspondance du mois de mai 2022.

4.2

2022-06-R095

DÉSIGNATION DU MAIRE STEPHEN MATTHEWS À TITRE DE CÉLÉBRANT DE MARIAGE CIVIL OU D'UNION CIVILE

CONSIDÉRANT que l'article 366 du Code civil du Québec (L.Q.1991, chapitre 64) permet de demander au Ministère de la Justice que soient désignés compétents pour célébrer des mariages et des unions civiles les maires, les membres de conseils municipaux ou de conseils d'arrondissements et les fonctionnaires municipaux;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil a reçu et recevra probablement d'autres demandes pour la célébration de mariages ou d'unions civiles;

Il est proposé par monsieur Patrick Côté,
appuyée par madame Jessica Larivière

et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil demande au Ministère de la Justice de désigner le maire de la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil, monsieur Stephen Matthews, célébrant compétent pour célébrer des mariages ou des unions civiles sur le territoire de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

*c. c. Ministère de la Justice
M. Stephen Matthews, Maire*

4.3

2022-06-R096

AUTORISATION DE SIGNER UNE QUITTANCE ET TRANSACTION DANS LE DOSSIER NUMÉRO 22-0001

Il est proposé par monsieur Pierre Fournier,
appuyé par monsieur Michael Steimer

et résolu :

Que le conseil municipal de Saint-André-d'Argenteuil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier adjoints, monsieur Guillaume Landry-Vincent à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil la quittance et transaction dans le dossier numéro 22-0001.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

c. c. *Dossier numéro 22-0001*
Mme Marie-Claude Bourgault, directrice finances et comptabilité
M. Guillaume Landry-Vincent, directeur général et secrétaire-trésorier adjoints

4.4

2022-06-R097

EMBAUCHE D'ÉTUDIANTS POUR LA SAISON ESTIVALE 2022 À L'ENTRETIEN DE TERRAIN POUR LE CAMPING MUNICIPAL DU PARC CARILLON

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit procéder à l'embauche de deux (2) étudiants pour la saison 2022 afin de combler deux postes de préposé à l'entretien de terrain au camping municipal du parc Carillon;

CONSIDÉRANT le besoin de deux étudiants à temps partiel;

Il est proposé par madame Audrey Paquette-Poulin,
appuyée par monsieur Michael Steimer

et résolu :

D'autoriser M. Guillaume Landry-Vincent, directeur général et secrétaire trésorier adjoints à procéder à l'embauche de deux (2) étudiants pour le bon fonctionnement du camping municipal du parc Carillon.

D'embaucher monsieur Alexandre Trépanier à titre de préposé à l'entretien du terrain, catégorie d'emploi classe 1, échelon 3 en date du 7 mai 2022.

D'embaucher madame Juliane Rault-Commarata à titre de préposé à l'entretien du terrain, catégorie d'emploi classe 1, échelon 2 en date du 14 mai 2022.

QUE les conditions salariales et d'emploi sont déterminées à l'intérieur de la convention collective.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

c.c. *Mme Juliane Rault-Commarata*
M. Alexandre Trépanier
Mme Marie-Claude Bourgault, directrice finances et comptabilité
Mme Linda Deschênes, directrice du camping municipal

4.5

2022-06-R098

AUTORISATION POUR L'ACHAT D'UNE VOITURETTE POUR LE CAMPING MUNICIPAL DU PARC CARILLON

CONSIDÉRANT que le camping municipal du parc Carillon a besoin d'une voiturette afin de mieux se déplacer sur le terrain;

Il est proposé par monsieur Patrick Côté,
appuyé par madame Jessica Larivière

et résolu :

Que le conseil municipal accepte le devis de Voiturettes M. Bouchard et Filles au montant de 5 700.00 \$ plus taxes applicables pour l'achat d'une voiturette selon le devis numéro 1566.

Que le paiement soit effectué à même le fonds de roulement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

c.c. 9127-3318 Qc Inc.

Mme Marie-Claude Bourgault, directrice finances et comptabilité

Mme Linda Deschênes, directrice du camping municipal du parc Carillon

M. Guillaume Landry-Vincent, directeur des travaux publics et directeur général adjoint

4.6

2022-06-R099

ENTENTE POUR L'UTILISATION DU BLOC SANITAIRE SITUÉ AU PARC CARILLON ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL ET PARCS CANADA

CONSIDÉRANT que Parcs Canada souhaite utiliser le bloc sanitaire appartenant à la municipalité localisé au parc Carillon;

CONSIDÉRANT que Parcs Canada s'engage à entretenir et fournir les produits nécessaires à l'utilisation du bloc sanitaire;

CONSIDÉRANT que Parcs Canada s'engage à enlever une section de clôture mitoyenne vis-à-vis le bloc sanitaire;

CONSIDÉRANT que Parcs Canada s'engage à installer la signalisation requise pour diriger ses visiteurs;

Il est proposé par monsieur Jacques Decoeur,
appuyée par monsieur Michael Steimer

et résolu :

Que la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil autorise l'accès au bloc sanitaire lui appartenant au parc Carillon à Parcs Canada et que ceux-ci s'engagent à respecter les termes de cette entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

c.c. Parcs Canada, M. François Ferrer

M. Guillaume Landry-Vincent, directeur des travaux publics et directeur général adjoint

5.

1ER PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Stephen Matthews, maire ouvre la période de questions à 19 h 08 pour se terminer à 19 h 40.

Cinq (5) personnes demandent à se faire entendre et sont entendues.

- 1- M. Gilles St-Laurent
 - a) Demande d'abaissement de la vitesse dans le noyau villageois à 40 km/h (MTQ)
- 2- Citoyen résident près du golf
 - a) Problématique des VTT dans le terrain du golf
- 3- Mme Arlette Moreau
 - a) Demande pour adapter les toilettes à la halte routière pour les handicapés
- 4- M. Mario Ladouceur
 - a) Interrogation pour la situation pour l'eau potable
- 5- Mme Danielle Leseize
 - a) Information sur la gestion des eaux dans le cadre de la construction de la Villa Annie-Pierre

6.1

2022-06-R100

COMPTES À PAYER

Il est proposé par monsieur Pierre Fournier, appuyé par madame Audrey Paquette-Poulin et résolu :

QUE les comptes énumérés dans la liste des déboursés pour la période du 4 mai 2022 au 7 juin 2022, totalisant 252 089.66 \$ pour le fonds d'administration soient adoptés et que leur paiement soit autorisé après vérification finale par le directeur général adjoint et le maire.

Le directeur général et secrétaire-trésorier adjoint atteste qu'il y a des crédits budgétaires pour assumer ladite décision.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

6.2

DÉPÔT DE LA LISTE DES VIREMENTS BANCAIRES

Dépôt de la liste des virements bancaires pour la période du 4 mai 2022 au 7 juin 2022 par le directeur général et secrétaire-trésorier adjoint en vertu du règlement 58-C au montant de 6 906.69 \$.

6.3

DÉPÔT DU RAPPORT DES ACHATS EFFECTUÉS EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIR ET ENGAGEMENT FINANCIER

Achats autorisés en vertu du règlement no 80-H – Délégation de pouvoir – Liste

6.4

DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 31 MAI 2022

6.5

2022-06-R101

APPUI À LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU VOLET 4 DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION PAR LE MUSÉE RÉGIONAL D'ARGENTEUIL

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil est propriétaire de l'église Christ Church depuis le 25 août 2020;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil souhaite préserver et mettre en valeur cet édifice patrimonial pour le bénéfice de la communauté et y loger, à court et moyen terme, le Musée régional d'Argenteuil;

CONSIDÉRANT qu'à la suite des inondations de 2019, le Musée régional d'Argenteuil, qui loge dans le lieu historique national de la Caserne-de-Carillon, doit se relocaliser pour un horizon d'au moins cinq à dix ans afin de permettre la réalisation de travaux d'envergure par Parcs Canada;

CONSIDÉRANT que le Musée régional d'Argenteuil constitue l'un des principaux attraits de la municipalité et de la région en matière de tourisme culturel;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil a conclu une entente de gestion avec le Musée régional d'Argenteuil qui est entrée en vigueur le 7 mars 2022 pour l'occupation de l'église Christ Church;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu le 3 septembre 2020 une aide financière de 20 000 \$ du Conseil du patrimoine religieux du Québec dans le cadre du volet 1 du Programme de requalification des lieux de culte excédentaires patrimoniaux afin de réaliser des études pour la requalification de l'église Christ Church en vue d'accueillir le Musée régional d'Argenteuil;

CONSIDÉRANT que les études (carnet de santé, programme fonctionnel et technique, expertise en ingénierie, concept d'aménagement muséal) ont été réalisées et que divers travaux de mise aux normes, de réaménagement et de restauration ont été identifiées;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil s'est vue confirmée différentes aides financières en provenance du Conseil du patrimoine religieux du Québec (150 924 \$) les 23 juin 2021 et 9 mars 2022, de l'Entente de partenariat en tourisme régional (22 105 \$) le 1er novembre 2021 et de la MRC d'Argenteuil (44 545 \$) pour réaliser des travaux de restauration, de mise aux normes et de réaménagement de l'église Christ Church pour un coût total estimé à près de 238 000 \$;

CONSIDÉRANT que la contribution financière de la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil pour réaliser des travaux de restauration, de mise aux normes et de réaménagement de l'église Christ Church et s'élevant à 20 000 \$ a été confirmé par la résolution 2021-03-R042;

CONSIDÉRANT que dans le cadre du projet de transformation de l'église anglicane Christ Church en site muséal, la Municipalité est responsable de l'enveloppe physique de l'édifice alors que le Musée régional d'Argenteuil est responsable de l'aménagement du lieu en espace muséal;

Il est proposé par madame Jessica Larivière,
appuyée par monsieur Patrick Côté

et résolu :

QUE le conseil appui le projet de demande d'aide financière au volet 4 du Fonds régions et ruralité du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation par le Musée régional d'Argenteuil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

*c.c. MRC d'Argenteuil, Mme Geneviève Grenier, Agente de développement culturel
Mme Marie-Claude Bourgault, directrice finances et comptabilité
M. Guillaume Landry-Vincent, directeur des travaux publics et directeur général adjoint*

7.1

2022-06-R102

ACCEPTATION DE LA SOUMISSION POUR L'INSERTION DU PONCEAU SA-PC-0160 SOUS LE CHEMIN DE L'ÎLE-AUX-CHATS

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil a procédé par invitation publique sur le site de SEAO pour recevoir des soumissions pour l'insertion du ponceau SA-PC-0160 sous le chemin de l'Île-aux-Chats;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu trois (3) soumissions dans les délais prescrits et que le résultat est le suivant;

David Riddell Excavation/Transport	510 318.26 \$ plus taxes
Les Constructions Hydrospec inc.	621 100.00 \$ plus taxes
Construction FGK inc.	658 824.97 \$ plus taxes

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été analysées par le directeur général et secrétaire-trésorier adjoints;

CONSIDÉRANT que la plus basse soumission conforme a été présentée par la compagnie David Riddell Excavation/Transport;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général et secrétaire-trésorier adjoints;

Il est proposé par madame Audrey Paquette-Poulin,
appuyée par monsieur Jacques Decoeur

et résolu :

Que le conseil municipal accepte la soumission du plus bas soumissionnaire conforme soit la compagnie David Riddell Excavation/Transport pour effectuer l'insertion du ponceau SA-PC-0160 sous le chemin de l'Île-aux-Chats, conformément aux documents de l'appel d'offres, au montant de 510 318.26 \$ plus les taxes applicables;

D'imputer cette dépense à même le code budgétaire 23 04000 037.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

c.c. *David Riddell Excavation/Transport*

M. Guillaume Landry Vincent, directeur des travaux publics et directeur général et secrétaire-trésorier adjoints

Mme Marie-Claude Bourgault, directrice finances et comptabilité

7.2

2022-06-R103

AUTORISATION D'EMPRUNTER LES RUES DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'ÉVÉNEMENT COURSE RELAIS ARGENTEUIL

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation d'emprunter les rues de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil par la directrice de l'événement de Course Relais Argenteuil qui aura lieu le 1er octobre 2022;

CONSIDÉRANT que l'événement en est à sa dixième année et a pour but de supporter la Fondation Espoir Jeunesse Argenteuil;

CONSIDÉRANT que le conseil appuie le passage de cet événement sur son territoire;

Il est proposé par monsieur Patrick Côté,
appuyé par monsieur Pierre Fournier

et résolu :

Que le conseil municipal autorise les participants de Course Relais Argenteuil et tous leurs accompagnateurs à emprunter les rues de la municipalité le 1er octobre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

c. c. *Madame Cassandre Bastarache, Directrice de l'événement, Course Relais Argenteuil*

Monsieur Guillaume Landry-Vincent, directeur des travaux publics

Monsieur François Lefebvre, directeur service sécurité incendie

7.3

2022-06-R104

AUTORISATION D'EMPRUNTER LES RUES DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'ÉVÉNEMENT DÉFI VÉLO 2022 DE PARKINSON QUÉBEC

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation d'emprunter les rues de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil par la coordonnatrice aux événements de Parkinson Québec qui aura lieu le 27 août 2022;

CONSIDÉRANT que l'événement en est à sa douzième édition et a pour but de soutenir les Québécois touchés par la maladie de Parkinson ainsi que leurs proches;

CONSIDÉRANT que le conseil appuie le passage de cet événement sur son territoire;

Il est proposé par monsieur Pierre Fournier,
appuyé par monsieur Michael Steimer

et résolu :

Que le conseil municipal autorise les participants de Défi Vélo de Parkinson Québec et tous leurs accompagnateurs à emprunter les rues de la municipalité le 27 août 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

*c. c. Madame Marie-Neige Filteau, coordonnatrice aux événements, Parkinson Québec
Monsieur Guillaume Landry-Vincent, directeur des travaux publics
Monsieur François Lefebvre, directeur service sécurité incendie*

7.4

2022-06-R105

APPROBATION DES FRAIS DE RÉPARATION DU VÉHICULE 033 INTERNATIONAL 2013

CONSIDÉRANT que la municipalité doit effectuer des réparations sur le véhicule 033 International 2013 devenues nécessaires pour le bon fonctionnement de celui-ci;

CONSIDÉRANT que le coût des réparations s'élève à 13 197.82 \$ plus taxes applicables;

Il est proposé par monsieur Pierre Fournier,
appuyé par monsieur Michael Steimer

et résolu :

QUE le conseil municipal accepte de payer les frais pour la réparation du véhicule 033 International 2013 au montant de 13 197.82 \$ plus les taxes applicables, selon la soumission reçue le 11 mai 2022.

De payer à même le surplus budgétaire non affecté, les frais de réparation.

D'imputer cette dépense à même le code budgétaire 02 32200 525.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

*c.c. International Rive Nord
M. Guillaume Landry-Vincent, directeur des travaux publics
Mme Marie-Claude Bourgault, directrice finances et comptabilité*

7.5

2022-06-R106

ACHAT D'UNE BORNE DE PAIEMENT POUR LE STATIONNEMENT DE LA DESCENTE DE BATEAU DE SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL

CONSIDÉRANT que la Municipalité veut se doter d'une borne de paiement pour la tarification du stationnement de la descente de bateau à Saint-André-d'Argenteuil;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a négocié un prix de gré à gré avec la compagnie SEM inc.

CONSIDÉRANT que la compagnie SEM inc. est disposée à nous fournir la borne de paiement dans les délais voulus;

Il est proposé par monsieur Pierre Fournier,
appuyé par madame Audrey Paquette-Poulin

et résolu :

Que le conseil municipal accepte la soumission de la compagnie SEM inc. en date du 18 mai 2022 au montant de 5 878.00 \$ plus les taxes applicables et le transport en surplus;

D'imputer cette dépense à même le poste budgétaire 23 04000 041.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

c.c. SEM inc.
Mme Marie-Claude Bourgault, directrice finances et comptabilité
M. Guillaume Landry-Vincent, directeur des travaux publics et directeur général adjoint

8.1

2022-06-R107

EMBAUCHE DE MADAME ARIANNE DALPÉ À TITRE D'INSPECTRICE EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT le poste d'inspectrice en bâtiment et environnement vacant depuis quelques mois;

CONSIDÉRANT qu'il y eut offre d'emploi par affichage interne et entrevues effectués par la directrice de l'urbanisme;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice de l'urbanisme;

Il est proposé par monsieur Patrick Côté,
appuyé par madame Jessica Larivière

et résolu :

D'engager madame Arianne Dalpé, à titre d'inspectrice en bâtiment et environnement à compter du 8 juin 2022 selon la convention collective en vigueur.

Que la rémunération de madame Dalpé soit établie : catégorie d'emploi classe 1, échelon 1;

D'autoriser le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la municipalité tous documents à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

c. c. Madame Arianne Dalpé
Mme Marie-Claude Bourgault, directrice finances et comptabilité
M. Jean-Philippe Filion, président du syndicat

8.2

2022-06-R108

NOMINATION DES OFFICIERS RESPONSABLES À L'APPLICATION ET L'ADMINISTRATION DES RÉGLEMENTS D'URBANISME

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'abroger la résolution 2019-04-R075 afin de nommer les officiers responsables à l'application et l'administration des règlements d'urbanisme;

Il est proposé par monsieur Jacques Decoeur,
appuyé par monsieur Patrick Côté

et résolu :

D'ABROGER la résolution 2019-04-R075

DE NOMMER à titre d'officier responsable à l'application et l'administration des règlements d'urbanisme tel que prévu à l'article 9 du Règlement sur l'administration des règlements d'urbanisme numéro 42 et ses amendements, madame Myriam Gauthier, directrice du service d'urbanisme et madame Arianne Dalpé, inspectrice en bâtiment et environnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

*c.c. Madame Arianne Dalpé, inspectrice en bâtiment et environnement
Madame Myriam Gauthier, directrice de l'urbanisme*

10.1

RAPPORT DE LA BIBLIOTHÈQUE

Dépôt des rapports de la bibliothèque des mois de mars et avril

10.2

2022-06-R109

**MOTION DE REMERCIEMENT AUX BÉNÉVOLES DE LA BIBLIOTHÈQUE
AU FIL DES MOTS**

CONSIDÉRANT que plusieurs personnes travaillent bénévolement à la bibliothèque Au Fil des mots depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil tient à remercier les bénévoles suivants:

Mesdames Colette Bellefleur, Odette Bordeleau, Monique Boucher, Alice Laurin, Charlotte Soucy, Marie-Josée Fournier, Jacinthe Charbonneau, Susan Weightman, Pamela McOuat, Joanne Legros, Nathalie St-Laurent, Joanne Proulx-Montpetit et Rozéline Desforges-Bourgeois ainsi que Messieurs Bernard Berthiaume et Claude Brault pour le travail accompli durant plusieurs années;

Il est proposé par monsieur Patrick Côté,
appuyé par madame Audrey Paquette-Poulin

et résolu :

De remercier très chaleureusement tous les bénévoles de la bibliothèque « Au Fil des mots » pour toute l'énergie qu'ils consacrent à la bibliothèque et pour leur implication au bon fonctionnement de la celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

c.c. Bibliothèque Au fil des mots

12.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Stephen Matthews, maire ouvre la période de questions à 19 h 58 pour se terminer à 20 h 29.

Trois (3) personnes demandent à se faire entendre et sont entendues.

- 1- M. St-Pierre
 - a) Gestion des chats errants
- 2- Mme Arlette Moreau
 - a) Possibilité de paiement des taxes par téléphone
- 3- M. Normand Provain
 - a) Demande d'informations sur le projet du golf

13.

2022-06-R110

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur Patrick Côté, appuyé par monsieur Jacques Decoeur et résolu :

De lever la séance à 20 h 31 considérant que le contenu de l'ordre du jour est entièrement traité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

Signatures :

**Guillaume Landry-Vincent,
Directeur des travaux publics et
Directeur général adjoint**

**Stephen Matthews,
Maire**